

Nine Mile Point, Ontario
Phare Nine Mile Point
Île Simcoe

ÉNONCÉ DE LA VALEUR PATRIMONIALE

Le phare Nine Mile Point, érigé en 1833 sous la direction du Board of Lighthouse Commissioners for the Government of Upper Canada, s'est ainsi joint à deux autres phares déjà existants. Cette structure appartient à Transports Canada et elle est gérée par la Garde côtière. Voir le rapport 88-106 du BEEFP.

Raisons de la désignation

Le phare Nine Mile Point a été désigné RECONNU à cause de la rareté de sa conception fonctionnelle et parce que son exécution en maçonnerie brute est un bel exemple de l'application de cette technique à des constructions maritimes. Il est associé au thème de la navigation commerciale sur les grands lacs et en particulier au développement du port de Kingston, à l'époque où un important chantier maritime y avait été aménagé.

Entre 1830 et 1860 un certain nombre de phares ont été construits sur les grands lacs selon une typologie connue sous le nom de phares impériaux en Amérique du nord britannique. Cette typologie se distingue par une forme ronde, un profil effilé, l'utilisation de moellon pour la structure et une cage d'escalier en calimaçon. Ces caractéristiques correspondent à la conception du phare Nine Mile Point. Puisque ce dernier a conservé en grande partie son intégrité nous pouvons affirmer qu'il est l'un des rares exemples des premiers phares impériaux encore en opération aujourd'hui. Faisant partie d'un trio, il continue toujours à guider la marche des navires à travers les parages dangereux du littoral nord du lac Ontario.

Éléments servant à définir la valeur

La valeur patrimoniale de cet édifice est définie par l'intégrité de sa forme et de ses matériaux et par sa méthode de construction en maçonnerie brute.

Cette tour, d'une hauteur de 40 pieds, est constitué d'un mur d'une épaisseur de 2 1/2 pieds avec un remplissage et un parement extérieur en moellon. Le noyau central du phare loge un escalier en colimaçon, fabriqué en bois, à travers duquel descend un système de poids, toujours intact, qui servait à faire pivoter le fanal. Toutes ces composantes sont d'un grand intérêt et devraient être maintenues en place. Quant à leur entretien ou réparation, il serait indiqué d'utiliser que des matériaux et techniques traditionnels.

Nine Mile Point, Ontario
Phare Nine Mile Point (Suite)

Tout travail de rejointoiement de la maçonnerie devrait, particulièrement, être réalisé dans cet esprit. Puisque cette structure a subi des dommages causés par l'humidité, il faudrait entreprendre une recherche afin de trouver des mesures à prendre pour éliminer, sinon contrôler, ce surplus d'humidité. De plus un programme d'entretien régulier s'impose pour conserver en bon état ce revêtement de moellon.

Ce phare, même s'il n'a plus sa fonction d'origine, demeure néanmoins une aide précieuse pour la navigation de plaisance dans cette région. Cette nouvelle vocation est tout à fait compatible avec son caractère patrimonial et il est à souhaiter que cette situation ne change pas dans le futur.